



Poursuivre en justice son école privée

Par **Lucassgn3**, le 12/01/2022 à 19:23

Bonjour,

Étant actuellement étudiant en Bachelor au sein de mon école, il se trouve que j'ai payé 4.400 € pour une année quasi-mensongère, 4.400 € pour nous avoir **menti**. Je m'explique. Tout d'abord, sur le site internet de l'établissement, il y est inscrit "Bachelor Tourisme & Management Hôtelier", avec une liste des cours qui vont être évoqués jusqu'en janvier puis stage jusqu'en mai.

Pour info, j'ai choisi cette formation car je souhaite me spécialiser dans l'hôtellerie et sortir de ce bachelor avec un solide bagage, d'autant plus qu'à l'entretien "d'embauche", on m'avait demandé pourquoi l'hôtellerie, quelles chaînes je connaissais, plein de questions sur l'hôtellerie.

En juillet, nous recevons un mail comme quoi nous avons bien été reçus en "*Bachelor Tourisme & Management Hôtelier*", mais 20 jours avant la rentrée, un autre mail nous disant "*Nous sommes heureux de vous confirmer votre entrée en formation : Bachelor Responsable de Développement de l'Unité Commerciale - Option Tourisme*". À la limite on aurait pu nous prévenir pour savoir si on voulait vraiment faire la formation. Me voilà très confus suite à ce mail, je n'en tiens pas vraiment compte. Or, plus les cours se passent, plus c'est répétitif, plus on s'éloigne de l'hôtellerie.

Sur le site de l'établissement, lorsqu'on regarde les matières soi-disant présentes dans la formation, il y a : Management hôtelier, conciergerie, gestion des ressources humaines de l'hôtellerie. Au final, rien de tout ça, il y a juste de plus en plus de cours qui se suppriment, sans aucune raison, sans nous prévenir, alors que l'enseignant est présent dans l'établissement.

Lors d'un cours, la professeure nous a même dit mot pour mot : "On vous a vendu un diplôme qui n'existe pas !" (c'est la même personne qui m'a fait l'entretien 6 mois avant.

Bref, au final j'ai payé 4.400 € pour une formation qui n'existe pas (avec un acompte de 900 €), avec des cours qui se suppriment sans raison, avec des matières qui **n'existent pas**, et avec des cours à l'opposé de l'hotellerie.

J'aimerais savoir ce que je pourrais faire ? une poursuite en justice, ou autre ?

Merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le **12/01/2022** à **20:47**

Bonjour

Je vous invite à vous rapprocher d'un avocat pour envisager votre action

Vous pourriez aussi faire un signalement auprès de la DGCCRF.